



Ville de Mèze

N°44

DÉCISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

**« Fourniture et pose de panneaux de jalonnement dynamique pour les parkings de la
Commune de Mèze »**
Commande 17.2023

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la consultation n° 17.2023 organisée pour la fourniture et pose de panneaux de jalonnement dynamique pour les parkings de la Commune de Mèze ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEMES (TTS) domiciliée à Carros (06516) en vue de l'attribution de la commande n° 17.2023 se révèle être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE :

Article 1 : L'offre présentée par TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEMES est retenue pour l'attribution de la commande n° 17.2023, pour un montant de 59 119.00 € HT.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze au chapitre 21.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié par :

- Affichage en Mairie,
- Transmission au Préfet de l'Hérault

Article 5 : Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 15 mai 2023.

Le Maire,
Thierry BAËZA

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	25.05.2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	25.05.2023
Acte publié, affiché et notifié le	30.05.2023
ACTE EXECUTOIRE	

